

43

PARLEMENT

Union Travail-Progress

LOI N° 13-94 DU 17 JUIN 1994

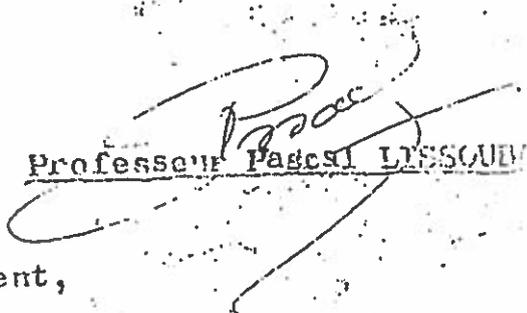
AUTORISANT LA RATIFICATION DU TRAITE
INSTITUANT UNE ORGANISATION INTEGREE DE
L'INDUSTRIE DES ASSURANCES DANS LES PAYS
AFRICAINS.-

L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE,
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR
SUIT :

ARTICLE 1ER.- Est autorisée la ratification du Traité insti-
tuant une organisation intégrée de l'Industrie des Assurances
dans les Etats Africains.

ARTICLE 2.- La présente loi sera publiée au Journal Officiel
de la République du Congo et exécutée comme loi de l'Etat./..

Fait à Brazzaville, le 17 Juin 1994


Professeur Pascal LISSOU

Par le Président de la République,
Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,


Général Jacques Joachim YMOBY-OPANGO.-

Le Ministre des Finances et du Budget,


Ngoula-MOUNGOUNGA-NKOMBÉ.-